



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 24 septembre 2021

Objet : Attribution d'une promesse de don institutionnel pour le Téléthon au titre de l'exercice 2021

Date de la convocation : Vendredi 17 septembre 2021

Date d'affichage de la convocation : Vendredi 17 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 24 septembre 2021 à 16h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 43

Nombre de membres en exercice : 43

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 35

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Étaient présents : Monsieur SAVELLI Pierre ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETO François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame SALGE Hélène ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur TATTI François ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Étaient absents : Madame BELGODERE Danièle ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame De GENTILI Emmanuelle à Monsieur PERETTI Philippe ;
Madame LACAVE Mattea à Monsieur TIERI Paul ;
Monsieur DEL MORO Alain à Monsieur DASSIBAT Franck ;
Monsieur FABIANI François à Monsieur De ZERBI Lisandru ;
Monsieur TATTI François à Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4 ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 21 septembre 2021 ;

Considérant que l'association française contre les myopathies AFM-Téléthon est une association de parents et de malades qui mène un combat sans relâche contre des maladies génétiques, rares et lourdement invalidantes ;

Considérant l'objectif des actions de l'association d'améliorer la vie des malades en attente de guérison ;

Considérant que chaque premier week-end de décembre, l'association mobilise 5 millions de Français à travers le Téléthon, élan populaire unique au monde par son ampleur ;

Considérant que le téléthon donne à l'association AFM-Téléthon les moyens de mener son combat contre la maladie ;

Considérant que depuis plusieurs années, notre collectivité participe à cet événement et souhaite soutenir à nouveau l'association l'AFM-Téléthon en lui faisant un don de 3 500€ ;

Après avoir entendu le rapport de Madame Laura ORSINI SAULI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Article 1 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer une promesse institutionnelle de don afin de reverser 3 500€ au profit de l'association AFM-Téléthon.

Article 2 :

Précise que les crédits sont inscrits au Budget Principal 2020, chapitre 65, compte 657400, fonction 12.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Téléréfuge citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

Signé par : Pierre SAVELLI

Date : 01/10/2021

Qualité : MAIRE
Page 2 sur 2